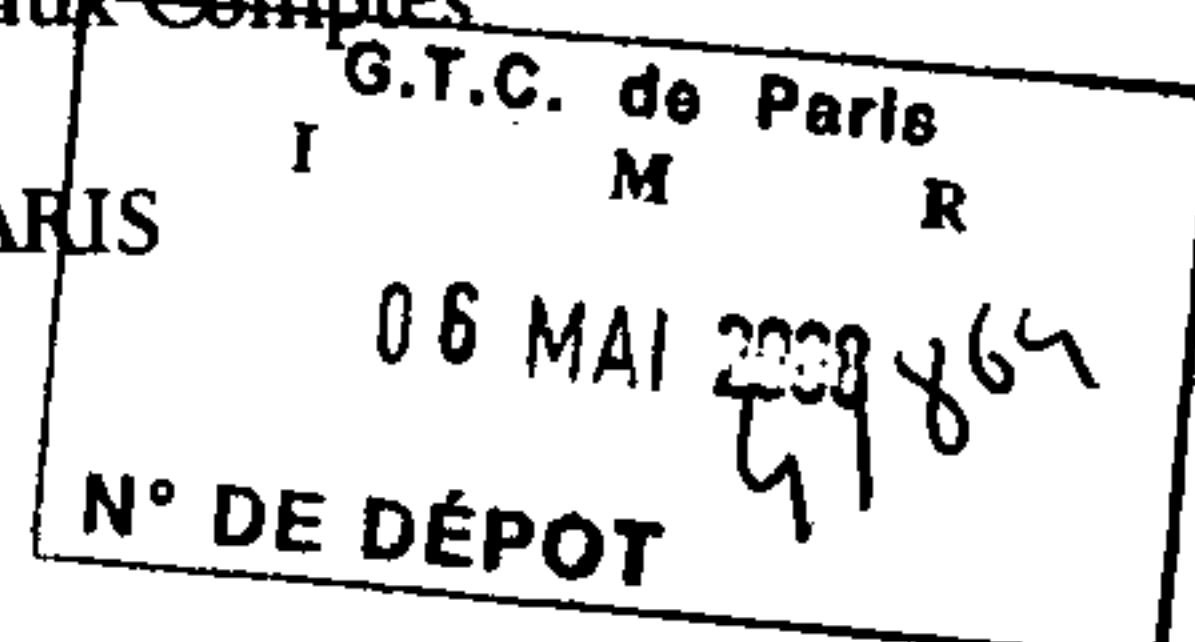


2002 B 2608

Grant Thornton & Associés
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 19 267 800 euros
Siège social : 100 rue de Courcelles 75017 PARIS
RCS PARIS B 440 726 289



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 MARS 2008

L'an deux mille huit,
Le vingt sept mars, à 18 heures

Les actionnaires de la société Grant Thornton & Associés, société anonyme à conseil d'administration au capital de 19 267 800 euros, divisé en 1 926 780 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, dont le siège est 100 rue de Courcelles 75017 Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre adressée le 12 mars 2008 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Daniel Kurkdjian, en sa qualité de Président Directeur Général.

- Monsieur Pons
et
- Monsieur Carpentier

les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Bayon est désignée comme secrétaire.

Monsieur Claude Cazes, co-commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 12 mars 2008, est absent.

Monsieur Dominique Ledouble, co-commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 12 mars 2008, est absent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 305 074 actions sur les 1 926 780 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart des actions ayant droit de vote, requis pour les résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, les formulaires de vote par correspondance, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30.09.2007
- les comptes consolidés,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société et du groupe,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes individuels et sur les comptes consolidés ;
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30.09.2007 et sur les comptes consolidés ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30.09.2007 ; des comptes consolidés et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Arrêté de la valeur de l'action au 30.09.2007 ;
- Questions diverses.
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Lecture est ensuite donnée des rapports des Commissaires aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2007 lesquels font apparaître un bénéfice de 2 010 615,94 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 010 615,94 euros de la manière suivante :

* Bénéfice de l'exercice	2 010 615,94 €
--------------------------	----------------

* Augmenté du report à nouveau antérieur	2 542 287,86 €
--	----------------

Affectation proposée :

* 5 % du résultat à la réserve légale	100 530,80 €
* Dividendes prioritaires (0,80 € par action de préférence avant prélèvements sociaux)	79 104,00 €
* Dividendes ordinaires (0,50 € par action avant prélèvement sociaux)	963 390,00 €
* le solde au compte report à nouveau	3 409 879,00 €
Total	4 552 903,80 €

Soit un dividende de 0,50 € par action ordinaire et de 0,80 € par action de préférence, qui, diminué des prélèvements sociaux, et le cas échéant du prélèvement libératoire, sera mis en paiement dans les délais légaux.

Le montant global des revenus distribués éligibles à l'abattement s'élève à 1 042 494.Euros, se répartissant à concurrence de 79 104 € à des actions de préférence, et à concurrence de 963 390 € à des actions ordinaires. Chaque actionnaire devra vérifier personnellement si le dividende servi pourra effectivement faire l'objet de l'abattement prévu au 2° et 3° de l'article 158 du Code général des impôts pour la détermination de sa propre fiscalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action de priorité	Dividende par action ordinaire	Revenus distribués éligibles à l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
30/09/2004	0,80 €	0,40 €	796 843,20 €	Néant
30/09/2005	0,80 €	0,40 €	804 579,20 €	Néant
30/09/2006	0,80 €	0,45 €	932 788,75 €	Néant

Pour information, nombre d'actions au 30.09.2007 :

Actions de préférence : 98 880 - Nombre total d'actions : 1 926 780

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 30.09.2007 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

CINQUIEME RESOLUTION

Le mandat de Mr Dominique Ledouble commissaire aux comptes titulaire arrivant à expiration, l'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- de nommer le cabinet CDL sis 99 Bld Haussmann 75008 PARIS, représenté par Frédéric Ledouble, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Mr Dominique Ledouble, dont le mandat n'est pas renouvelé,

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.09.2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

SIXIEME RESOLUTION

Le mandat de Mr Claude Cazes, commissaire aux comptes titulaire arrivant à expiration, l'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- de renouveler le mandat de Mr Claude Cazes, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.09.2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

SEPTIEME RESOLUTION

Le mandat du cabinet CDL, commissaire aux comptes suppléant arrivant à expiration, l'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- de nommer le cabinet COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE CONSEIL et D'AUDIT, sis 36 avenue Hoche 75008 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement du cabinet CDL devenu commissaire aux comptes titulaire,

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.09.2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

HUITIEME RESOLUTION

Le mandat de Mr Guy Burnichon, commissaire aux comptes suppléant arrivant à expiration, l'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- de renouveler le mandat de Mr Guy Burnichon, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30.09.2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale arrête ce jour, sur la base des statuts et de la Charte Associative, et au vu des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007, la valeur interne de l'action à un montant de 13.66 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

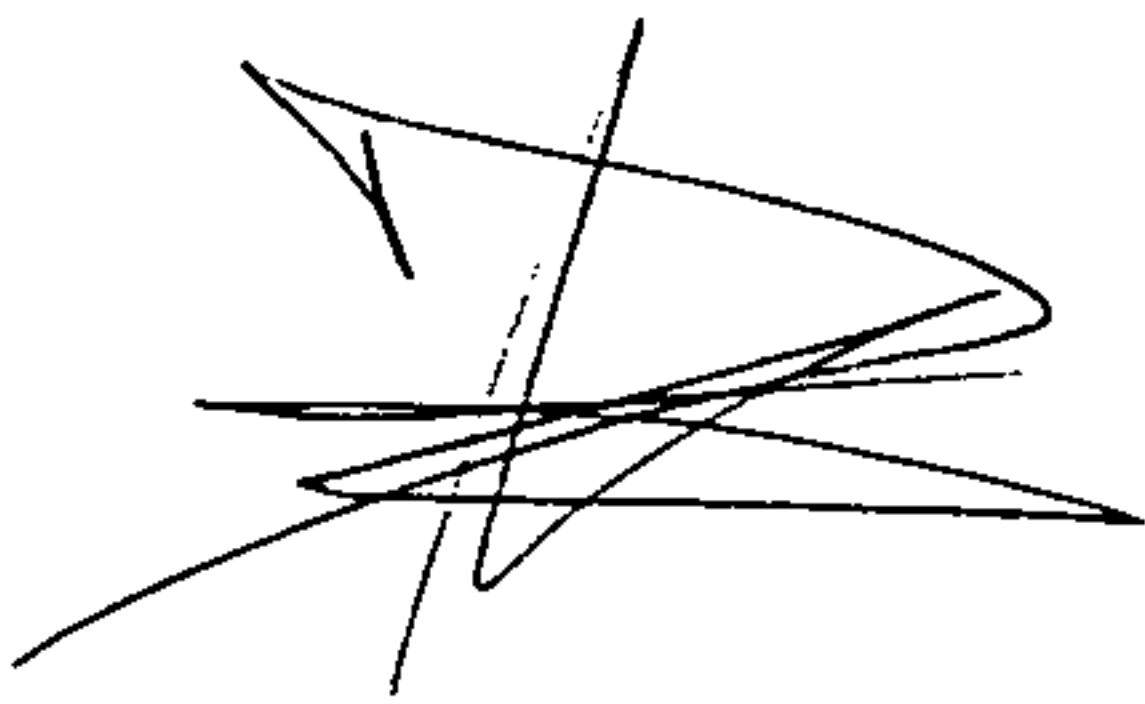
CLOTURE

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par les membres du bureau.

Le Président

Les scrutateurs

Le secrétaire

A stylized, handwritten signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.Two handwritten signatures. The top one is a large, circular loop with a horizontal line through it. The bottom one is a more complex, cursive signature with multiple loops and a long horizontal stroke at the bottom.A handwritten signature that appears to be the letters 'AM' followed by a horizontal line.